

Spectacle du nouvel an de la DGFiP : La Grande Disparition !

La DGFiP a décidé de revoir la façon dont les effectifs seront attribués à compter de 2026.

Partant du principe qu'il y a un écart **conséquent** entre *l'effectif théorique* et *la force de travail réellement disponible* dans les différents départements, elle estime nécessaire d'actualiser les indicateurs de charges et d'enjeux financiers et socio-économiques pour arriver à ses fins.

Dit autrement : comment fait-on pour supprimer des emplois sans que ça se voit ?

Attention ! La Direction Générale prestidigitatrice

Désormais à la DGFiP on ne parlera plus d'emplois mais d'ETP (Équivalent Temps Plein). Quésaco ?

- Un emploi correspond à une chaise sur laquelle une personne travaille, théoriquement à 100 % et parfois à moins (temps partiel, etc).
- Un ETP correspond à 100 % de temps de travail. Soit 1 personne à 100 %, 2 à 50 %, 3 à 33,33 %...

Jusqu'à 2025 les suppressions d'emplois ont **toujours** été exprimées en **ETP** (-550 en 2025). Cela s'était **toujours** traduit par **des suppressions équivalentes d'emplois** (-550 en 2025) au TAGERFIP (tableau de répartition des emplois dans une direction) et dans les services.

En 2026 la DG décide qu'un ETP ne correspond pas (plus ?) à un emploi et fige les effectifs aux ETP réels actuels. Pourquoi ? Parce que ce sera plus facile de faire disparaître les vacances de postes !

Exemple : Soit une direction comptant 450 emplois. Donc théoriquement 450 chaises occupées par 450 ETP.

Par le jeu des temps partiels (de droit et pour convenance), décharges, temps partiels thérapeutiques et autres aménagements, il y a une vacance de 50 ETP. Il manque donc 50 personnes à 100 % et les ETP réels sont de 400 pour la direction. **Attention sorcellerie !**

ABRACADABRA

La DG décide que désormais cette direction se voit allouer 400 ETP (en fait des chaises). Plus de vacances de poste, d'emploi ou d'ETP ! C'est magique, c'est « cadeau ».

Et maintenant les directions locales vont pouvoir docilement appliquer les suppressions d'ETP annuelles sur ces 400 ETP qui sortent de nulle part.

En désaccord avec la DG et les directions locales, en absence totale de transparence dans ce chiffrage et du fait de la charge de travail engendrée pour les services RH, nos 6 sections continueront de comparer les ETP attribués sous forme d'emplois en 2025 (TAGERFIP) avec les ETP alloués en 2026.

En 2026 ça va faire mal, très mal !

Département	Emplois 2025	ETP 2026 ¹	Différence entre 2025 et 2026
18 Cher	401	375	-26
28 Eure et Loir	528	494	-34
36 Indre	267	245	-22
37 Indre et Loire	760	724	-36
41 Loir et Cher	397	363	-34
45 Loiret	753	700	-53
Total pour la région	3106	2901	-205

¹ Sous toutes réserves, s'entend **avant prise en compte** de la part des 550 suppressions nationales affectée aux 6 départements de la région